

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, LE 3 DÉCEMBRE 2020.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Reconnaissance des employées et employés
4. Entente préliminaire – Les Berges des Prairies inc.
5. Chorale de Noël – mandat
6. Repas de Noël – écoles des Prairies et Rose-des-Vents, CPE les Amis des Prairies et Résidence des Prairies
7. Centre culturel Waskapitan – Cercle d'amitié autochtone de Lanaudière – demande d'aide financière – appui de la Ville
8. Projets déposés au programme de partenariat territorial du CALQ – appui de la Ville
9. Programmation culturelle – Les contes de M. Desneiges et la parenté
10. Levée de la séance

Sont présents à cette visioconférence :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absence motivée : madame Marie-Christine Laroche, conseillère,
quartier Sainte-Julie

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 17h10.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

562-12-2020

563-12-2020

3. Reconnaissance des employées et employés

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise chaque année une fête de Noël pour les employées et employés afin de reconnaître leur travail;

ATTENDU la difficulté de se rassembler cette année dans le contexte de la pandémie;

ATTENDU QUE la Ville désire tout de même reconnaître le travail de ses employées et employés;

ATTENDU la recommandation du 25 novembre 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'achat de produits locaux et de les offrir à titre de reconnaissance pour chacun des employées et des employés pour un budget maximum de 2 650 \$.

564-12-2020

4. Entente préliminaire – Les Berges des Prairies inc.

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a approuvé, par la résolution 484-10-2020, adoptée à la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, le projet de règlement final 1271-2020 entourant la planification du secteur des Berges, ci-après désigné « le Projet », propriété de Les Berges des Prairies inc.;

ATTENDU QUE le Promoteur désire construire le réseau routier et l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation du Projet et en être le maître d'œuvre;

ATTENDU QUE le règlement 584-1997 adopté par la Ville le 20 octobre 1997 permet la conclusion d'une entente avec un promoteur portant sur la réalisation de travaux municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville a précisé par la résolution 546-11-2020, adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2020, son accord de principe sur la conclusion d'une entente pour la réalisation des travaux municipaux nécessaires à la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE le Promoteur désire procéder à des travaux préalables de coupe et d'essouchage des arbres situés dans l'emprise de rue et le sentier piéton projeté à l'intérieur du Projet;

ATTENDU QUE le Promoteur désire également amorcer des travaux de remblai d'un milieu humide, tel qu'autorisé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'autorisation ministérielle associée au dossier n° 401864108;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure une entente préalable, laquelle ne constitue pas l'entente prévue pour l'entrée en vigueur du règlement 1271-2020, mais qu'elle constitue une étape importante pour la préparation du site et la concrétisation du Projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la conclusion d'une entente préalable avec Les Berges des Prairies inc. selon les termes du règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, afin de permettre l'abattage et le dessouchement des arbres situés dans l'emprise des infrastructures publiques ainsi qu'à remblayer le milieu humide tel qu'autorisé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de l'autorisation ministérielle associée au dossier n° 401864108, le tout selon le plan d'indication des travaux déposés par Les Berges des Prairies inc. et qui sera retenu en annexe de l'entente;

QUE les Berges des Prairies inc. est responsable de l'obtention et du respect des certificats d'autorisation exigés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou tout autre cadre réglementaire applicable, dont le cadre municipal, à la réalisation des travaux projetés, indépendamment qu'il y ait acceptation d'une convention avec la Ville portant sur la réalisation desdits travaux municipaux.

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint.

5. Chorale de Noël – mandat

565-12-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire retenir les services d'une chorale de Noël afin d'animer divers endroits;

ATTENDU QUE la prestation aura lieu dans la semaine du 14 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 20 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De retenir les services de la chorale Birds of Paradise pour un cachet de 1 050 \$, afin d'animer les endroits suivants :

- Les balcons de la Résidence des Prairies;
- La cour de l'école des Prairies;
- La cour de l'école Rose-des-Vents;
- La cour arrière du CPE les Amis des Prairies;
- D'autres endroits à être déterminés.

6. Repas de Noël – écoles des Prairies et Rose-des-Vents, CPE les Amis des Prairies et Résidence des Prairies

566-12-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire offrir un repas de Noël pour les enfants fréquentant les écoles des Prairies et Rose-des-Vents, du CPE les Amis des Prairies ainsi qu'aux aînées et aînés de la Résidence des Prairies;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications du 8 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'offrir un repas de Noël pour les enfants fréquentant les écoles des Prairies et Rose-des-Vents, du CPE les Amis des Prairies ainsi qu'aux aînées et aînés de la Résidence des Prairies, pour un budget de 4 255 \$.

7. Centre culturel Waskapitan – Cercle d'amitié autochtone de Lanaudière – demande d'aide financière – appui de la Ville

567-12-2020

ATTENDU QUE le Cercle d'amitié autochtone élabore le projet du Centre Culturel Waskapitan qui aura comme mandat de faire rayonner la culture autochtone sur le territoire Lanaudois;

ATTENDU QUE le Centre Culturel Waskapitan sera un espace-vie pour la conservation et la transmission des savoirs culturels, un lieu de création et de diffusion ainsi qu'un espace unique pour favoriser les échanges interculturels;

ATTENDU QUE, tout en ayant comme but fondamental d'aider à revitaliser et conserver la langue, la culture, les traditions et le patrimoine autochtone, le Centre Culturel Waskapitan pourra se positionner comme étant un endroit unique pour favoriser l'accès à la culture traditionnelle et contemporaine Autochtone, à aider les artistes et artisans locaux à se professionnaliser tout en contribuant positivement à l'expansion d'une offre touristique et culturelle, unique et innovatrice à Joliette et la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE ce Centre sera doté d'une galerie d'art incluant des expositions permanentes et temporaires, d'une boutique, de trois grandes salles de réception toutes équipées et que l'on y retrouvera des services de ressourcement traditionnel et de l'animation traditionnelle;

ATTENDU QUE, dû à la forte demande pour des expériences autochtones authentiques dans l'industrie touristique ainsi qu'un nombre grandissant d'amateurs d'art et de culture autochtone, le Centre culturel Waskapitan pourra se positionner comme étant le seul pôle touristique et culturel à pouvoir offrir une expérience typiquement autochtone dans le milieu urbain Lanaudois;

ATTENDU QU'il sera aussi une façon pour que la population autochtone puisse se réappropriier sa culture et de la partager dans une perspective de rapprochement de Nation à Nation;

ATTENDU QU'une collaboration entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Cercle d'amitié autochtone de Lanaudière permettrait de bonifier les programmations culturelles des deux organisations;

ATTENDU la recommandation du 24 novembre 2020 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'émettre une lettre d'appui pour le projet de Centre Culturel Wasikapitan du Cercle d'amitié autochtone de Lanaudière dans le cadre de leur demande de subvention au Fonds région et ruralité (FRR) de la Table des préfets de Lanaudière;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite lettre d'appui.

8. Projets déposés au programme de partenariat territorial du CALQ – appui de la Ville

568-12-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a choisi les projets qui seront appuyés dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU la recommandation du 30 novembre 2020 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), savoir :

- *Rouge Pamplemousse* – Méli ssandre Tremblay-Bourassa
 - Résidence du 10 au 14 mai 2021 (résolution : 272-06-2020)
 - Contribution en service : 5 000 \$
- Spectacle *Déchets-D'oeuvres* – Créason (Sylvain Grenier)
 - Spectacle et ateliers intégrés au camp de jour de l'été 2021
 - Spectacle : 500 \$ pour un maximum de 200 enfants
 - Ateliers d'une heure : 100 \$ par groupe de 50 enfants
 - Coût total : 900 \$

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soient autorisées à signer les lettres d'entente des projets appuyés.

9. Programmation culturelle – Les contes de M. Desneiges et la parenté

569-12-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire diffuser des balados de contes par des comédiens de la région sur l'application mobile et le site Internet dans le cadre du projet d'histoires racontées à M. Desneiges;

ATTENDU la recommandation du 26 novembre 2020 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation des contes de M. Desneiges et la parenté comme suit, lesquels seront diffusés entre le 7 et le 28 décembre 2020 :

- **Marie-Joanne Boucher**
 - *Petite fille aux allumettes*
 - Fresque dans les vitres au bâtiment des organismes
- **Annie-Claude Gagnon**
 - *La magie de l'hiver – Le Petit gnouf* de Dominique Demers
 - Décor au boisé derrière le Carrefour Culturel
- **Thierry Goulet-Forgues**
 - *Ti-Poux qui voulait avoir le plus grand champ de blé au monde*
 - Chasse aux lutins au sentier Champêtre
- **Pascal Parent**
 - *Rose Latulipe*
 - Fresque dans les vitres de la bibliothèque

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 7 500 \$.

10. Levée de la séance

570-12-2020

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17h17.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse